



Procès -Verbal

Comité de Direction

Lundi 20 novembre 2023, au siège du District de l'Aude à Carcassonne

Présidence : **Mr Pierre MICHEAU**, Président du District.

Rédacteur : **Franck VARILLES**, Secrétaire Général.

Membres Présents :

Mrs Pierre FABRE - Thierry LESVIGNE - Cédric LOPEZ - Franck VARILLES,

Membres Présents en visio :

Mme Fabienne GINER

Mrs Guillaume VALAT - Patrice BOFFELLI - David CARRASCO - Gilles DODEMAN - Nicolas BELLEGUEULE - Nicolas FROMENT, Alexandre BANDIERA, Sébastien VIVO.

Invité(e)s :

Mme Marie-Eve DUMONS

Mrs Bernard BARTHE – Jérôme TISSEUR.

Membres absents excusés :

Mrs Henri MONTESPAN

Membres absents non excusés : /

Ouverture de la séance à 20h

ORDRE DU JOUR

- ✓ Points du Président et sujets divers
- ✓ Devis
- ✓ Compte de résultat
- ✓ Mise à jour des membres de commissions
- ✓ Prise de parole de Damien Trastet

Point du Président et sujets divers

- Un prévisionnel des déplacements et des frais du Président est présenté et validé.
- Le Président demande au Directeur Administratif ou en est la situation de demande de rescrit social ? Cette demande auprès des URSSAF concerne le remboursement des charges sociales et patronales de l'indemnité du Président depuis juillet 2021. Le Directeur répond que la demande a été traitée mais personne n'est encore en mesure d'apporter une réponse.



Procès -Verbal

Comité de Direction

- Vu le coût exorbitant des devis pour l'achat ou la location des votes électroniques, et afin de faire l'économie de presque 2000€, le comité directeur refuse pour l'AG d'hiver d'utiliser ces systèmes de votes.
- Le Président demande au Directeur Administratif ou en est le dossier FAFA véhicule. Dossier déposé avant les vacances. Il évoque la validation du dossier par la LFO et le suivi du dossier.
- Situation de l'arbitre Nasser Khouchane. Le comité directeur décide de valider une aide financière suite à sa grave blessure et transfère le dossier à la Commission d'Entraide.
- Le CD accepte la demande de Myriam Bellabiod, présidente de la commission du foot animation, sans club cette saison et très investis pour le district, de financer sa formation U10/U13 sur le module de janvier.
- Validation de l'organisation du Festival Pitch U13 à Port La Nouvelle.
- Validation de la dérogation éclairage sur la saison en cours pour les clubs de futsal pour se mettre en conformité avec la commission des terrains et infrastructure sportives au sujet de l'homologation des éclairages des gymnases recevant des compétitions officielles de niveau district.
- Modification du texte « Amendes et frais divers ». Les compétitions U13 étant gérées par la commission jeune cette catégorie ne fait plus partie du foot animation. Par conséquent les amendes dues en cas de forfait sont alignées sur celles des compétitions féminines et jeunes. ([lien vers notre site](#))

Devis

- Les Devis pour l'achat de deux ordinateurs portables sont validés. Celui de la société MCI Diffusion est validé.
- Les Devis « Chaufferie » (Chaudière ou climatisation réversible) sont comparés. Ceux de la société Profylex sont validés.

Compte de résultat

- Damien TRASTET présente les documents comptables qui seront présentés lors de l'AG.
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 11 510.94 € avec quelques éléments à signaler :
- Sur la partie dépenses
- Une augmentation de notre stock de 4 048.28 €
- L'intégration de la dotation fédérale de 7 500 € dans le compte achat de matériel et notée aussi en recettes
- Le choix de séparer les achats de boissons concernant la buvette lors des finales et les autres achats de boissons
- La participation de 2 500 € pour participer au financement d'actions de développement de l'arbitrage ligue
- L'augmentation des aides aux joueurs blessés (commission d'entraide)
- La baisse des frais de déplacements missions
- La baisse des frais de réception
- L'organisation d'une réunion ANPDF générant un budget exceptionnel sur l'exercice
- L'augmentation des charges de personnels due à l'augmentation du nombre de salariés sur l'exercice complet. Hausse en partie compensée par des aides.
- Le compte charge sur exercice antérieur faisant apparaître une perte à la suite du désistement d'un sponsor.
- La provision de 3353.87 € pour perte club, compensée en partie par la récupération des cautions clubs.



Procès -Verbal

Comité de Direction

- Sur la partie recettes :
- La baisse de la subvention ANS qui passe à 15 000 €
- L'intégration dans les comptes de l'aide matérielle de 7 500 € (FFF) sans influence sur le résultat.
- La baisse des recettes partenariats et mécénats et le choix de dissocier les deux recettes dans nos comptes.
- Le risque souligné pour certaines subvention obtenues alors que les actions prévues n'ont été réalisées qu'en partie.
- La vente du véhicule de fonction du CT PPF et l'achat d'un autre véhicule neuf.
- Le transfert de charge d'une facture de location de photocopieur pour une facture destinée à l'exercice suivant.

Dettes des clubs

Le CD prend connaissance des clubs en infractions financières pour la situation financière du mois d'Octobre et valide les sanctions.

Les clubs figurant dans la liste ci-dessous sont sanctionnés de la perte d'un point avec sursis :

- AS Carcassonne les îles pour son équipe évoluant en D3
- Lézignan ATLAS Pour son équipe évoluant en D3

Par ailleurs, les clubs suivants, encore en activité mais n'ayant pas d'équipe évoluant en compétition District restent redevables de leur dette :

- Armissan FC
- Carcassonne Futsal Agglo
- Narbonnais Sporting Futsal

Mise à jour des membres de commissions

Département Juridique :

Commission de Discipline et de l'Ethique

Membre nouveau : MILLAGOU Laura

Commission d'Appel Membre nouveau : ARNAUD Eric, FURET Morgane

Commission électorale Membre nouveau : Martine Dors, Christian Varilles

Prise de parole de Damien Trastet Directeur Administratif.

M. TRASTET ayant demandé à pouvoir s'expliquer devant le comité directeur sur les évènements ayant précédé l'assemblée générale de juin dernier, le Président lui donne la parole. M. Trastet intervient alors librement et sans jamais être interrompu par aucun membre du comité directeur pour exposer les raisons qui l'ont amené à saisir la FFF qui a consécutivement effectué un audit et une demande auprès du procureur dans le cadre des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale. M. Trastet expose une série d'éléments dont il considère qu'ils justifieraient les accusations qu'il porte à l'encontre du Président. Consécutivement, aucun membre du comité directeur n'a souhaité intervenir.

Fin de la réunion Comité Directeur : 22h

Le Secrétaire Général

Franck VARILLES

Le Président du District

Pierre MICHEAU